

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 27 octobre 2023

Nombre de délégués des Communes en exercice : 29

Nombre de membres présents ou représentés : 28

Délibération n° BC-2023-128

Objet de la délibération : **CREATION D'UNE SALLE DE REUNIONS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES - DEMANDE DE SUBVENTION 2023 AUPRES DU DEPARTEMENT DU VAR**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt sept octobre, à 08h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Hall des expositions à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 20 octobre 2023.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, PERO Franck, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal.

Absents ayant donné procuration :

GIULIANO Jérémy donne procuration à FELIX Jean-Claude, VERAN Jean-Pierre donne procuration à FABRE Gérard, GUISIANO Jean-Martin donne procuration à BREMOND Didier, AUDIBERT Eric donne procuration à LOUDES Serge, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal, GROS Michel donne procuration à PERO Franck, TONARELLI Patrice donne procuration à CONSTANS Jean-Michel.

Absent : GUEIT Laurent.

Secrétaire de Séance : Ollivier ARTUPHEL

Monsieur Sébastien BOURLIN expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n° 2020-157 du 11 juillet 2020 relative à la délégation des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

CONSIDERANT que dans le cadre de l'amélioration permanente de son fonctionnement, la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte (CAPV) a des besoins en termes de salle pour la tenue des Bureaux et Conseils Communautaires, des réunions de pôle, de direction ou de service ;

CONSIDERANT que la CAPV dispose d'un local se situant au premier étage du complexe Aquavabre, d'une surface d'environ 200 m² et d'un toit-terrasse d'environ 100 m² ;

CONSIDERANT qu'actuellement ces espaces sont à l'état brut, mais qu'un aménagement peut être réalisé afin de proposer une salle de réunion modulable et un espace de convivialité disposant d'une terrasse ;

CONSIDERANT que ces futurs espaces pourront être utilisés pendant et en dehors des temps d'exploitation du complexe aquatique, son accès étant indépendant ;

CONSIDERANT les conditions de la politique générale d'aide aux communes et à leurs groupements, mise en œuvre par le Conseil Départemental du Var, qui permettent, dans le cadre de l'appui aux projets structurants des territoires, d'apporter une aide financière aux dossiers de réhabilitation des bâtiments publics ;

CONSIDERANT le plan de financement prévisionnel suivant ;

AMENAGEMENT R+1 COMPLEXE AQUATIQUE AQUAVABRE		
NATURE DU FINANCEMENT	MONTANT HT	%
DEPARTEMENT	500 000,00 €	77%
AUTOFINANCEMENT	151 145,00 €	23%
TOTAL	651 145,00 €	100%

Il est demandé au Bureau Communautaire :

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à solliciter une subvention auprès du Département, tel que ci-dessous :

AMENAGEMENT R+1 COMPLEXE AQUATIQUE AQUAVABRE		
NATURE DU FINANCEMENT	MONTANT HT	%
DEPARTEMENT	500 000,00 €	77%
AUTOFINANCEMENT	151 145,00 €	23%
TOTAL	651 145,00 €	100%

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tous les documents ou actes se rapportant à l'objet de la délibération.
- **DE DIRE** que la dépense correspondante est prévue au budget principal 2023 de la Communauté d'Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Bureau de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 27 octobre
2023

*Acte rendu exécutoire après télétransmission
le
et affichage le*

Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND